

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 5157

présenté par

Mme Le Feur, Mme Tiegna, M. Haury, M. Zulesi, M. Pierre Cazeneuve, Mme Givernet,
Mme Meynier-Millefert et Mme Panonacle

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 23, insérer après le mot :

« production, »,

les mots :

« de limiter ses dépendances aux importations d'intrants, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« maintenir »

le mot :

« restaurer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vient préciser la rédaction de compromis trouvée entre l'examen du texte en commission des Affaires économiques et son examen en séance publique, afin d'insister sur la nécessaire articulation entre l'agriculture et la transition écologique, à travers notamment l'inscription de la priorité de limitation de notre dépendance aux intrants importés, dans une double perspective de souveraineté et de transition agroécologique.